Bordereau attestant l'exactitude des informations - PERPIGNAN - 6601 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 10/02/2026 - B2026/000954 - 2007 B 00107 - 493 892 830 - ABES FACADES

(1) **BILAN - ACTIF** N° 2050 2025

Désignation de l'entreprise : EURL ABES FACADES — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 10 RUE DES FAISANS 66700 ARGELES SUR MER — Durée de l'exercice précédent* 12
Numéro SIRET* 49389283000024 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 30092025 Net 3	N-1 30092024 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 790	AG 2 689	101	835
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	64 211	AS 53 088	11 124	10 286
	Autres immobilisations corporelles	AT	163 863	AU 64 549	99 314	68 620
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	30	BE	30	30
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	8 779	BI	8 779	8 779
	TOTAL (II)	BJ	239 674	BK 120 326	119 347	88 550
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	31 895	BM	31 895	28 281
	En cours de production de biens	BN	24 810	BO	24 810	14 973
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	193 811	BY 7 146	186 665	140 417
	Autres créances (3)	BZ	24 424	CA	24 424	28 126
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres . ...)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	34 325	CG	34 325	69 850
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 450	CI	3 450	1 900
	TOTAL (III)	CJ	312 715	CK 7 146	305 569	283 548
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	552 388	1A 127 472	424 916	372 098

Renvois : (1) Dont droit au bail — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes . CP 8 779 — (3) Part à plus d'un an CR
Clause de réserve de propriété * Immobilisations . — Stocks — Créances :

* Dès qu'un élément concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Quadra
Dossier N° ABES en Euros

AL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

N° 2067 (2025)

ANNÉE 2025 ou exercice du 01102024 au 30092025

Désignation de l'entreprise EURL ABES FACADES

Adresse 10 RUE DES FAISANS ZONE ARTISANALE 66700 ARGELES SUR MER

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❼)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v notice ❸)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❹)	Valeur des avantages en nature (v notice ❺)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❻)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❽)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v notice ❶).

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
- de l'exercice 2025 (total col.9 + total col.10) ❿		- de l'exercice 2025 ❿	
- de l'exercice précédent ❿		- de l'exercice précédent ❿	

Nom et qualité du signataire ABES LUDOVIC
Gérant

A ARGELES SUR MER le 05/01/2026

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Cegid Quadra

Dossier N° ABES en Euros

AL

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

N° 2051 2025

Désignation de l'entreprise EURL ABES FACADES — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 5....000.....)	DA	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	500	500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	80 000	80 000
	Report à nouveau	DH	24 379	6 487
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	16 804	17 892
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	126 683	109 879
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	108 297	110 929
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	9 442	692
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	84 134	65 697
	Dettes fiscales et sociales	DY	96 360	84 900
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	298 233	262 219
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	424 916	372 098

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	238 302	250 469
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Dossier N° ABES en Euros

AL

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

N° 2054 bis 2025

Exercice N, clos le : 30092025

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : EURL ABES FACADES

Néant [X] *

CADRE A

		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

AL

6 AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : EURL ABES FACADES — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 955	PF	734	PG		PH	2 689
TOTAL I		RK	1 955	RM	734	RN		RO	2 689
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	50 399	QA	2 689	QB		QC	53 088
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	20 462	QE	5 851	QF		QG	26 313
	Matériel de transport	QH	18 553	QI	11 012	QJ		QK	29 564
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 137	QM	2 534	QN		QO	8 671
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	95 551	QV	22 086	QW		QX	117 637
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		ØN	97 507	ØP	22 820	ØQ		ØR	120 326

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales.agenc et am des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst gales.agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations **TOTAL III**		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général (NP + NQ + NR)		NW		**Total général** (NS + NT + NU)		NY		**Total général** (NW - NY)		NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Dossier N° ABES en Euros

AL

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

Désignation de l'entreprise : EURL ABES FACADES — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	1J		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	7 146	6U		6V		6W	7 146
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	7 146	TY		TZ		UA	7 146
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7 146	UB		UC		UD	7 146
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Cegid Quadra

AL

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

N° 2057 2025

Désignation de l'entreprise : EURL ABES FACADES — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	8 779	UV	8 779	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	14 292		14 292			
	Autres créances clients	UX	179 519		179 519			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1						
	Personnel et comptes rattachés	UY	342		342			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	5 684		5 684			
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	7 824		7 824			
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP						
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	10 574		10 574			
	Charges constatées d'avance	VS	3 450		3 450			
	TOTAUX	VT	230 464	VU	230 464	VV		
RENVOIS	(1) Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	(1) Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus de 1 an à l'origine	VH	108 297	48 366	59 931	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	84 134	84 134		
Personnel et comptes rattachés		8C	1 078	1 078		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	58 326	58 326		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	36 535	36 535		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	421	421		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	9 442	9 442		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	298 233	VZ 238 302	59 931	
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	83 404	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
RENVOIS (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	48 315	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Dossier N° ABES en Euros

AC

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

N° 2058-A 2025

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : EURL ABES FACADES — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 31/09/2025

I. RÉINTEGRATIONS — BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 16 804

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB	
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C G.I)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG			
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX		XW	
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art 39-1-3° et 212 bis)	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	2 814

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G I E.	WL		Resultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)	I8	
	- imposées au taux de 0 %	ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme	WN	
	- Plus-values soumises au régime des fusions	WO	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)		XR	

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ : 345
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3
							TOTAL I	WR : 19 963

II. DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *	WT
Prov et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)	WV
	- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)	WH
	- imposées aux taux de 19 %	WP
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW
	- imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations 2A)	XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)		ZX

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.									ZY
Majoration d'amortissement *									XD
Abattement sur le bénéfice et exonérations *	France Ruralités Revitalisation(FRR)(44 quindecies A)	HT		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
				Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB		Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)									XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI	XG
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2
					TOTAL II	XH

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	19 963
	déficit (II moins I)		XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	XL
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN : 19 963	XO

Cegid Quadra

Dossier N° ABES en Euros

AL

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : EURL ABES FACADES 30/09/2025

Détail des réintégrations diverses		
MECENAT		300
AMENDE		45
MAJORATIONS URSSAF		
MAJORATION CFE		
Total des réintégrations diverses	WQ	345
Détail des déductions diverses		

AC

(10) **DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

N° 2058-B 2025

Désignation de l'entreprise : EURL ABES FACADES — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	60 299

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Quadra

AL

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : EURL ABES FACADES — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	6 487	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
				- Autres réserves	ZD	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	17 892	Dividendes		ZE	
Prélèvements sur les réserves	ØE		Autres répartitions		ZF	
			Report à nouveau		ZG	24 379
TOTAL I	ØF	24 379	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH	24 379

RENSEIGNEMENTS DIVERS

DÉTAIL DES POSTES				Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)		YQ	66 779	45 782
	- Engagements de crédit-bail immobilier		YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus		YS		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		YT	4 591	13 542
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)		XQ	48 134	57 129
	- Personnel extérieur à l'entreprise		YU	51 877	45 256
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	15 319	10 244
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)		ST	217 794	201 390
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	337 716	327 561
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE		YW	2 666	578
	- dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ZS)		9Z	9 072	10 422
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	11 738	10 999
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		YY	231 047	196 279
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	124 488	113 553
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2024)*		ØB	347 151	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		RH		

RÉGIME DE GROUPE*								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

AC

N° 2059-A 2025

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : EURL ABES FACADES — Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme ⑨	Long terme ⑩ : 19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
		CADRE B plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)		(A)		(B) (ventilation par taux)		(C)
		CADRE C autres plus-value taxable à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Dossier N° ABES en Euros

AC

(13) **SUIVI DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

N° 2059-B 2025

Désignation de l'entreprise : EURL ABES FACADES — Néant ☒ *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Dossier N° ABES en Euros

AC

(14) SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Désignation de l'entreprise EURL ABES FACADES

Néant [X] *

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12.8 % (2).	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) (1) *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12.8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 % ③	Solde des moins-values à 12.8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③		À 15 % ou 19 % ④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

AL

(15) **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D 2025

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise EURL ABES FACADES — Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Dossier N° ABES en Euros

AC

Formulaire obligatoire (art 53 A du Code Général des Impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

FORMULAIRE EDI
N° 2059-E 2025

16

Désignation de l'entreprise : EURL ABES FACADES			Néant ☐*
Exercice ouvert le : 01/10/2024 et clos le : 30/09/2025	Durée en nombre de mois	1	2

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	YP	12
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 345 918
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	1 345 918
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	28
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	13 450
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	13 478
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	385 422
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	179 551
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	8 993
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	573 966
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	785 430
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	SA	785 430

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 345 918	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	0	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX		
Période de référence	GY	01/10/2024		GZ	30/09/2025	
Date de cessation				HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises qualification des effectifs.

Cegid Quadra

AC

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

N° 2059-F 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30092025 N° SIRET 49389283000024

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL ABES FACADES

ADRESSE (voie) 10 RUE DES FAISANS ZONE ARTISANALE

CODE POSTAL 66700 VILLE ARGELES SUR MER

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	500
Total des lignes P1 + P2	P5	1	Total des lignes P3 + P4	P6	500

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom de famille ABES | Prénom(s) LUDOVIC | Nom d'usage | % de détention 100.00 | Nb de parts ou actions 500

Naissance : Date 210780 | N° Département 59 | Commune CAMBRAI | Pays FR

Adresse : N° 4 | Voie RUE DES ROMARINS | Code postal 66700 | Commune ARGELES SUR MER | Pays FR

Titre (2) | Nom de famille | Prénom(s) | Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032

Cegid Quadra

AL

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

N° 2059-G 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 30092025 N° SIRET 49389283000024

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL ABES FACADES

ADRESSE (voie) 10 RUE DES FAISANS ZONE ARTISANALE

CODE POSTAL 66700 VILLE ARGELES SUR MER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(répété 10 fois)

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

AL

EURL ABES FACADES
66700 ARGELES SUR MER

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 CHARGES CONSTA AVANC			3 450.00
01/10/2024 AN S.A.N.	1 900.00		
01/10/2024 EXT CCA HONO COMPTA		700.00	
01/10/2024 EXT CCA INFOCOM		1 200.00	
30/09/2025 EXT CCA HONO COMPTA	700.00		
30/09/2025 EXT CCA VISIOCOM	2 750.00		
41810000 CLTS FACT A ETABLIR			49 050.30
01/10/2024 AN S.A.N.	23 131.86		
01/10/2024 EXT FAE MR PUJOS CYRIL		10 780.00	
01/10/2024 EXT FAE MME ET MR NOGUES		3 449.95	
01/10/2024 EXT FAE MR MONACO		8 901.91	
30/09/2025 EXT FAE TERRAIS	10 979.10		
30/09/2025 EXT FAE TERRAIS	6 006.00		
30/09/2025 EXT FAE LIUM	32 065.20		
40980000 RRR A OBTENIR/AVOIRS NON RECUS			10 573.64
30/09/2025 EXT AAR PAREXLANKO	10 573.64		
COMPTES DE PASSIF			
40810000 FRS FACT NON PARVENU			1 405.70
01/10/2024 AN S.A.N.		1 020.00	
01/10/2024 EXT FFNP HONO SOCIAL 3IR24	1 020.00		
30/09/2025 EXT FNP HONO SOCIAL		1 405.70	
43860000 CAI CHARGES A PAYER			7 069.00
01/10/2024 AN S.A.N.		17 200.00	
21/10/2024 BQ PRLV SEPA URSSAF DE LANGUEDOC	2 911.00		
31/10/2024 OD EXT PROV RSI 2024	35 474.00		
31/10/2024 OD COTIS DEF RSI 2024		33 441.00	
20/11/2024 BQ PRLV SEPA URSSAF DE LANGUEDOC	3 045.00		
20/12/2024 BQ PRLV SEPA URSSAF DE LANGUEDOC	2 908.00		
20/01/2025 BQ PRLV SEPA URSSAF DE LANGUEDOC	1 917.00		
20/02/2025 BQ PRLV SEPA URSSAF DE LANGUEDOC	1 917.00		
20/03/2025 BQ PRLV SEPA URSSAF DE LANGUEDOC	1 917.00		
22/04/2025 BQ PRLV SEPA URSSAF DE LANGUEDOC	1 917.00		

AC

EURL ABES FACADES
66700 ARGELES SUR MER

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
20/05/2025 BQ PRLV SEPA URSSAF DE LANGUEDOC	1 917.00		
20/06/2025 BQ PRLV SEPA URSSAF DE LANGUEDOC	1 917.00		
21/07/2025 BQ PRLV SEPA URSSAF DE LANGUEDOC	5 378.00		
19/08/2025 BQ PRLV SEPA URSSAF DE LANGUEDOC	285.00		
20/08/2025 BQ PRLV SEPA URSSAF DE LANGUEDOC	5 378.00		
22/09/2025 BQ PRLV SEPA URSSAF DE LANGUEDOC	5 378.00		
30/09/2025 EXT PROV RSI 2025		28 687.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 AMENDES ET PENALITES			45.00
21/05/2025 BQ WEB AMENDE.GOUV CARTE 9757	45.00		

AL

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2025 12	Exercice N-1 30/09/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES		101	835	734-	87.95-
20500000	CONCES.BREV.LIC.MARQ	2 790	2 790		
28050000	AMORT CONCE BREV.LIC	2 689-	1 955-	734-	37.54-
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS		11 124	10 286	837	8.14
21540000	MAT ET OUT INDUSTRIE	64 211	60 685	3 526	5.81
28154000	AMORT MAT OUT INDUST	53 088-	50 399-	2 689-	5.34-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		99 314	68 620	30 694	44.73
21810000	INSTALLATIONS GENERALES	55 182	55 182		
21820000	MATERIEL DE TRANSPOR	93 419	48 869	44 550	91.16
21830000	MAT BUREAUX INFORMAT	7 128	6 587	541	8.21
21840000	MOBILIER	8 134	3 134	5 000	159.56
28181000	AMOR INST GLE.AGT.AM	26 313-	20 462-	5 851-	28.59-
28182000	AMORT MAT TRANSPORT	29 564-	18 553-	11 012-	59.35-
28183000	AMORT MAT BUR INFORM	5 160-	4 026-	1 134-	28.17-
28184000	AMORTISS MOBILIER	3 511-	2 111-	1 400-	66.30-
AUTRES TITRES IMMOBILISES		30	30		
27180000	AUTRES TITRES IMMOB.	30	30		
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		8 779	8 779		
27500000	DEPOT CAUTION VERSES	8 779	8 779		
Total II		119 347	88 550	30 797	34.78
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS		31 895	28 281	3 614	12.78
31000000	STOCK MAT 1È FOURNIT	31 895	28 281	3 614	12.78
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS		24 810	14 973	9 837	65.70
33500000	STOCK TRAVAUX COURS	24 810	14 973	9 837	65.70
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		186 665	140 417	46 248	32.94
41100000	CLIENTS	130 469	110 139	20 330	18.46
41600000	CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	14 292	14 292		
41810000	CLTS FACT A ETABLIR	49 050	23 132	25 918	112.05
49100000	DEPRECIATION COMPTES CLIENT	7 146-	7 146-		
AUTRES CREANCES		24 424	28 126	3 703-	13.17-
40100000	FOURNISSEURS		17 214	17 214-	100.00-
40980000	RRR A OBTENIR/AVOIRS NON RECUS	10 574		10 574	
42100000	PERSONNELS		515	515-	100.00-
42700000	PERSONNEL, OPPOSITIONS	342		342	
44410000	CREDIT IMPOT MECENAT REPORTE	5 684	8 498	2 814-	33.11-
44562000	TVA S/IMMOBILISATION		320	320-	100.00-
44566000	TVA SUR B ET S	3 061	1 334	1 727	129.41
44567000	CREDIT TVA A REPORTE	4 529	75	4 454	NS
44586000	TVA/FACTURE NON PARVENUE	234	170	64	37.81
DISPONIBILITES		34 325	69 850	35 525-	50.86-
51220000	SOCIETE GENERALE 20604785	328	329	1-	0.34-
51222000	CIC 93294201	31 337	66 535	35 198-	52.90-
51223000	BANQUE POPULAIRE	2 660	2 986	326-	10.92-

AL

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 30/09/2025 12	Exercice N-1 30/09/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 450	1 900	1 550	81.58
48600000 CHARGES CONSTA AVANC	3 450	1 900	1 550	81.58
Total III	305 569	283 548	22 020	7.77
TOTAL GENERAL	424 916	372 098	52 818	14.19

AL

EURL ABES FACADES
66700 ARGELES SUR MER

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 30/09/2025 12	Exercice N-1 30/09/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAL	5 000	5 000		
10130000 CAPITAL SOCIAL	5 000	5 000		
RESERVE LEGALE	500	500		
10611000 RESERVE LEGALE	500	500		
AUTRES RESERVES	80 000	80 000		
10680000 AUTRES RESERVES	80 000	80 000		
REPORT A NOUVEAU	24 379	6 487	17 892	275.79
11000000 REPORT A NOUVEAU CRE	24 379	6 487	17 892	275.79
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	16 804	17 892	1 088-	6.08-
Total I	126 683	109 879	16 804	15.29
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	108 297	110 929	2 632-	2.37-
16410000 PGE - 932942 05	14 758	39 918	25 160-	63.03-
16420000 PRET CIC93294211	19 365		19 365	
16425000 PRET 52000 € - 932942 06		9 853	9 853-	100.00-
16426000 PRET TRAVAUX - 932942 07	11 299	19 154	7 856-	41.01-
16427000 PRET CTTE LAND ROVER- 93294208	20 944	33 290	12 346-	37.09-
16428000 PRET FINANCO 12699 EUROS		8 714	8 714-	100.00-
16430000 PRET 3294212	41 932		41 932	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	9 442	692	8 750	NS
45500000 C/C ABES LUDOVIC	9 442	692	8 750	NS
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	84 134	65 697	18 436	28.06
40100000 FOURNISSEURS	82 728	64 677	18 051	27.91
40810000 FRS FACT NON PARVENU	1 406	1 020	386	37.81
DETTES FISCALES ET SOCIALES	96 360	84 900	11 460	13.50
42100000 PERSONNELS	1 078		1 078	
43100000 U.R.S.S.A.F	38 073	26 053	12 019	46.13
43720000 CAISSE DES CONGES PAYES	2 910	6 729	3 819-	56.75-
43730000 PRO BTP	6 545	5 200	1 345	25.87
43740000 PREVOYANCES	2 298	1 475	822	55.73
43750000 GENERALI MUTUELLE	1 432	1 768	336-	19.03-
43860000 CAI CHARGES A PAYER	7 069	17 200	10 131-	58.90-
44210000 ETAT, P.A.S	421	118	303	255.52
44576000 TVA S/VENTES 10	3 807	2 216	1 591	71.81
44577000 TVA S/VENTES 20	25 840	21 102	4 738	22.45
44584000 TVA COLLECTEE/FAC A ETABLIR	6 888	3 039	3 850	126.69
Total IV	298 233	262 219	36 014	13.73
TOTAL GENERAL	424 916	372 098	52 818	14.19

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Formulaire EDI **2065**
pour **2025**

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102024	et clos le	30092025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
EURL ABES FACADES	10 RUE DES FAISANS ZONE ARTISANALE 66700 ARGELES SUR MER
SIRET 4 9 3 8 9 2 8 3 0 0 0 0 2 4	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux normal: 0 — Déficit:

Bénéfice imposable à 15%: 19 963 — Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %:

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% | PV à long terme imposables à 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Autres dispositifs
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON — Si oui, indication du logiciel utilisé: CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2066-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
FIDUCIAIRE DE LA TET 16 AVENUE HERMES ZA LOS PALAUS 66170 MILLAS *Tél:*	*Tél:*
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	**Identité du déclarant:**
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 05/01/2026 Lieu ARGELES SUR MER
	Qualité et nom du signataire: Gérant
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature ABES LUDOVIC
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐	

Cegid Quadra

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE PERPIGNAN
REÇU LE
10 FEV. 2026
954

« Certifié Conforme »

AL

Dossier N° ABES en Euros.

IMPOT SUR LES SOCIETES — **N° 2065 bis 2025**

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants 1	Pour les S.A.R.L. : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué. 3	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement. Indemnités forfaitaires. 5	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement. Remboursements. 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les Indemnités forfaitaires. 7	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les Remboursements. 8
M ABES LUDOVIC 4 RUE DES ROMARINS 66700 ARGELES SUR MER	500		61 206				
M ABES LUDOVIC 4 RUE DES ROMARINS 66700 ARGELES SUR MER							

I DIVERS

*** NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)**

*** ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

AL

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERPIGNAN
Reçu le
27 JAN. 2026

ABES FACADES
Société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 5 000 €
Siège social : 10 RUE DES FAISANS
ZONE ARTISANALE
66700 ARGELES-SUR-MER

RCS Perpignan : 493 892 830

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'an deux mille vingt-six, le 21 janvier à 8 heures.

Monsieur **ABES Ludovic**
Propriétaire des 500 parts sociales de 10 euros chacune composant le capital social de la société citée en rubrique, et donc associé unique de ladite société, cumulant cette qualité avec celle de gérant unique de cette société.

A, préalablement au vote des décisions relatives à l'approbation des comptes de l'exercice clos le **30.09.2025**, exposé ce qui suit :

Exposé

En sa qualité de seul gérant de la société citée en référence, Monsieur **ABES Ludovic**, associé unique, a établi et arrêté, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le **30.09.2025**, ainsi que son rapport de gestion sur les opérations dudit exercice, étant précisé que ledit rapport relate également les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce.

Les comptes annuels et le rapport de gestion ont été tenus au siège social.

Décisions à prendre

Elles concernent :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le **30.09.2025**,
- Affectation du résultat
- Approbation des conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce,
- Rémunération de la gérance,

1 ère décision

L'associé unique,
Approuve dans le délai légal les comptes annuels, soit le bilan, le compte de résultat et l'annexe, relatifs à l'exercice clos le **30.09.2025** établis par ses soins, lesquels font apparaître un **bénéfice comptable de 16 804 euros.**
Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion, dont il confirme les termes en tant que besoin.

A.L

2 ème décision

L'associé unique,
Décide d'affecter de la manière suivante le résultat de l'exercice clos le **30.09.2025** soit la somme de **16 804 euros**, à savoir :

- dotation au compte « autres réserves »	**16 804 euros**
TOTAL EGAL AU RESULTAT DE L'EXERCICE	**16 804 euros**

3 ème décision

L'associé unique,
Prend acte des éventuelles conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce, intervenues au cours de l'exercice écoulé.

4 ème décision

L'associé unique,
Décide de rémunérer la gérance au titre de ses fonctions pour l'exercice écoulé pour la somme totale de **61 206 euros.**
Monsieur **ABES Ludovic** pourra prétendre en outre, sur présentation des justificatifs au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

5 ème décision

L'associé unique,
Donne tous pouvoir au porteur d'un original du présent procès verbal ou d'un extrait, pour effectuer toutes formalités nécessaires.

De tout ce que dessus, l'associé unique a rédigé et signé le présent procès verbal, lequel a été établi sur le registre de ses décisions, conformément à la loi.

Le gérant et associé unique,
M. ABES Ludovic

A L

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.223-19 DU NOUVEAU CODE DU COMMERCE

En application des dispositions de l'article L. 223-19 du nouveau Code de Commerce, nous portons à votre connaissance les opérations ou conventions ci-après intervenues ou exécutées au cours de l'exercice clos le **30.09.2025** :

- **M. ABES Ludovic** a perçu en rémunération de sa fonction de gérant une rémunération brute de **61 206 €**.

Nous vous demandons de bien vouloir donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

La gérance.

AL